

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 300-CX-1310**

concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois centième réunion tenue le lundi 18 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la refonte du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais (Résolution 288-CA-4205) et ses modifications subséquentes;

**ATTENDU** l'article 4.17 dudit Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à certaines modifications afin de mieux répondre aux besoins de nos usagers;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service des terrains et bâtiments, responsable de la gestion des parcs de stationnement;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** le Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais de la façon suivante :

- ❖ Article 3.5 : modification de la rubrique « Permis de soir » par « Permis trimestriel de soir et fin de semaine » et par le remplacement du contenu de cette rubrique par ce qui suit : « Permis vendu à chacun des trimestres et valide de 14 h 45 à 23 h du lundi au jeudi inclusivement et les vendredis, samedis et dimanches de 7 h à 18 h dans la zone 2. »
- ❖ Article 3.5 : ajout de ce qui suit : « Permis Centre d'activités physiques (CAP). Permis disponible, sous certaines conditions, à chaque trimestre aux abonnés externes du Centre d'activités physiques. Ce permis est valide, dans la zone 2 du pavillon Alexandre-Taché et du pavillon Lucien-Brault, pour une période de deux heures consécutives durant les heures d'ouverture des installations sportives du pavillon respectif. »
- ❖ Ajout d'un article 4.11 : « Espaces de stationnement réservés aux femmes enceintes. Les femmes enceintes pourront stationner dans des espaces réservés près des portes à chacun des pavillons. Afin de pouvoir stationner leur véhicule dans ces emplacements, les femmes enceintes devront soit détenir un permis de stationnement valide, zone 1 ou 2, ou un reçu valide d'horodateur. Ce permis doit obligatoirement être suspendu au rétroviseur ou mis en évidence sur le tableau de bord du côté de la conductrice pour un reçu d'horodateur. »
- ❖ Article 4.12 (article 4.11 dans la version actuelle) : modification à la rubrique « Stationnement de nuit » pour changer les heures pour lesquelles ce type de permis n'est pas valide. Au lieu de 6 h à 18 h, ce permis ne sera pas valide de 7 h à 18 h.

**COMITÉ EXÉCUTIF****RÉSOLUTION 300-CX-1310**

concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois centième réunion tenue le lundi 18 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

- ❖ Article 4.17 (article 4.16 dans la version actuelle) : modification du tarif comme suit :

Ces tarifs incluent les taxes.

	<b>Zone 1</b>	<b>Zone 2</b>
<b>Permis annuel</b>	<b>575 \$</b>	<b>280 \$</b>
<b>Permis trimestriel</b>	<b>N/D</b>	<b>115 \$</b>
<b>Permis d'été</b>	<b>N/D</b>	<b>60 \$</b>
<b>Permis trimestriel de soir et de fin de semaine</b>	<b>N/D</b>	<b>85 \$</b>
<b>Permis Résidence trimestriel</b>	<b>N/D</b>	<b>115 \$</b>
<b>Permis Installations sportives Alexandre-Taché</b>	<b>N/D</b>	<b>Inclus dans le prix de l'abonnement</b>
<b>Permis Installations sportives Lucien-Brault</b>	<b>N/D</b>	<b>Inclus dans le prix de l'abonnement</b>
<b>Permis à l'heure (horodateur)</b>	<b>N/D</b>	<b>2 \$/heure 8 \$/jour</b>

- ❖ Article 4.17 (article 4.16 dans la version actuelle) : modification à la rubrique « Stationnement gratuit » par l'ajout de ce qui suit : « De plus, le stationnement est gratuit, au pavillon où se tient l'événement, seulement durant les journées portes ouvertes de l'Université, les conférences de presse officielles de l'Université de même que celles de sa Fondation ainsi que les journées de collecte de sang de Héma Québec. »

Lesdites modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 300-CX-1311**

concernant l'adoption de protocoles reliés au rabais consenti sur le forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO pour les années 2007-2008 et 2008-2009

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois centième réunion tenue le lundi 18 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 285-CX-1259 concernant l'adoption de protocoles reliés à l'implantation du forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO;

**ATTENDU** la résolution 287S-CX-1268 concernant l'abrogation des protocoles reliés à l'implantation du forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO et l'adoption de nouveaux protocoles;

**ATTENDU** le grand succès qu'a connu le projet pilote du rabais sur le forfait CAM-PUCE UQO;

**ATTENDU** l'intérêt pour l'Université et ses partenaires de fixer pour deux ans les conditions du projet;

**ATTENDU** que la mise en œuvre de ce projet est conditionnelle à ce que chacun des protocoles soit signé ainsi qu'à l'engagement de la Table Jeunesse Outaouais et de l'Association générale des étudiants de respecter les ententes déjà convenues;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le protocole entre l'Université du Québec en Outaouais, la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais et Desjardins Fédération des caisses du Québec;

**D'APPROUVER** le protocole entre l'Université du Québec en Outaouais et la Société de transports de l'Outaouais;

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les protocoles ci-haut mentionnés.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 300-CX-1312**

concernant l'embauche d'une préposée au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois centième réunion tenue le lundi 18 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la création d'un poste de préposé(e) au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement le 22 mai 2007 (résolution 311-CA-4641);

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Karine Leduc-Lirette;

**ATTENDU** le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean-François Simard,

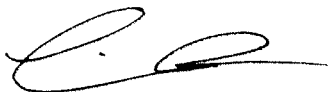
#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'embauche de madame Karine Leduc-Lirette à titre de préposée au comptoir de services et téléphoniste, à compter du 19 juin 2007;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Karine Leduc-Lirette.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 300-CX-1313**

concernant l'embauche d'un commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois centième réunion tenue le lundi 18 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance d'un poste de commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Sébastien Charron;

**ATTENDU** le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'embauche de monsieur Sébastien Charron à titre de commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque, à compter du 19 juin 2007;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Charron.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 300-CX-1314**

concernant l'embauche d'une agente de recrutement à la Direction des communications et du recrutement

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois centième réunion tenue le lundi 18 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance d'un poste d'agent(e) de recrutement à la Direction des communications et du recrutement;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Martine Mercier;

**ATTENDU** le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

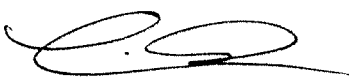
#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'embauche de madame Martine Mercier à titre d'agente de recrutement à la Direction des communications et du recrutement, à compter du 3 juillet 2007;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Martine Mercier.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 300-CX-1315**

concernant le renouvellement de la convention de partenariat entre la firme Nexient Learning, connue avant sous le nom de CDI Education, et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois centième réunion tenue le lundi 18 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les relations établies entre Nexient (connue avant sous le nom de CDI Education) et l'UQO dans l'offre de programmes de formation dans le domaine de la gestion de projet depuis 2001;

**ATTENDU** l'expiration de la convention de partenariat en cours entre les parties en date du 30 juin 2007 et le désir des deux parties de poursuivre leur partenariat dans l'offre de programmes de formation en gestion de projet;

**ATTENDU** le nouveau projet de convention;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de partenariat entre Nexient et l'Université du Québec en Outaouais;

**DE MANDATER** le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la convention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 300-CX-1316**

concernant les modifications à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois centième réunion tenue le lundi 18 juin 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 5.3.3 alinéas d) et e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le projet de modification à la grille de signatures (Annexe 1);

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

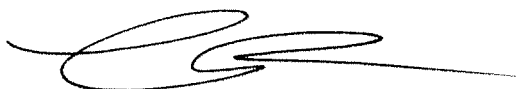
Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** les modifications à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$ telles que présentées à l'annexe 1.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire d'assemblée,



Linda DuPont